

## Brève de - 2025-10-07T16:00:01+0200

Soumis par xavier.derauli... le mar 07/10/2025 - 16:00

• 6 vues

## Texte

∐ Le saviez-vous ? Dès 16 ans, faites-vous recenser à la mairie de votre commune.
Vous participerez ensuite à la journée défense, obligatoire pour s'inscrire à un examen (bac, permis de conduite...).

Thématique(s)

Démocratie - Citoyenneté

**Source URL:** https://encommun.montpellier.fr/node/4068